

CAPD des 3 et 4 juillet 2018



Déclaration liminaire du SE-Unsa

La confiance ne se décrète pas, elle se construit...

Notre ministère souhaite construire la confiance de l'institution envers les professeurs. On se demande bien comment cette volonté se déclinera localement. Une première étape pourrait consister à établir des relations de confiance avec les représentants des personnels, ceux qui vous côtoient régulièrement dans les instances.

Circulaires non respectées, changement opportuniste des règles au gré des situations, système des postes à exigences particulières dévoyé où l'on choisit ses candidats en éliminant les mieux barémés à grands coups d'avis défavorables et maintenant, l'épisode des pré-affectations des stagiaires ?

Une question nous taraude : une expérimentation sur la suppression progressive du paritarisme a-t-elle été lancée dans le Haut-Rhin ?

Tenir ses promesses et respecter les engagements pris, apporter des réponses claires, prendre les devants et alerter l'autre s'il y a un problème imprévu, consulter toujours avant de décider, éviter les conduites imprévisibles et déconcertantes sont autant de clés pour un travail en confiance que le SE-Unsa appelle de ses vœux.

Parlons aussi des avis pour la classe exceptionnelle et la hors classe. La grande responsabilité confiée à notre hiérarchie implique une grande transparence sur leurs critères d'attribution.

Force est de constater que ces avis laissent souvent un goût amer à nos collègues qui n'en comprennent pas le sens et ressentent un fort sentiment d'arbitraire.

Pour éviter cette impression d'une évaluation « à la tête du client », une objectivation et une factualisation des avis nous semblent indispensables.